

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 6 Juin 1838.

Comptabilité générale.

2^{me} Bureau.

Reçu le 21 Juin pour
Paris de Lambert

Monsieur, En réponse à la lettre que
vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5. de ce
mois; Je m'empresse de vous faire savoir que
je viens d'ordonner au nom de M. M.
Ferrère-Laffitte, languier, pour vous la faire
tenir, une somme de 587^{fr} 14^{fr}. Destinée à alimenter
les dépenses de l'Académie pour 1837, conformé-
ment aux détails contenus dans votre dépêche.

À l'égard de vos besoins pour l'exercice
courant que vous arbitrez, dans la même lettre,
à environ 106,000^{fr}.

Indépendamment des 56,000^{fr} que j'ai
déjà fait mettre à votre disposition qui
expliquent dans le courant de ce mois,
une nouvelle ordonnance de 15,000^{fr}
ce qui portera à 65,000^{fr} les fonds déjà
faits pour le service de 1838, 65,000^{fr}.

Restera à vous créditer de 41,000^{fr}.
pour vos dépenses ordinaires, et j'y pourvoirai
successivement.

Je vous donne également avis, Monsieur,
que sur les 22,000^{fr} affectés extraordinairement
aux réparations ^{des salles de ménages réparations} que vous m'avez annoncé être commencés
et

Monsieur Ingres, Directeur de l'Académie royale de France, à Rome.

et se poursuivre avec activité, Je vais ordonner, par la voie habituelle, un à-compte de 11,000^{fr} sauf à vous faire tenir ultérieurement le solde de ces réparations quand vous m'en aurez fait connaître le montant définitif. Je désire que ces travaux soient l'objet d'un compte spécial et distinct.

Je veillerai à ce que les fonds vous soient faits dans le moindre délai possible afin d'éviter les frais de débours et de Commission. J.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération,

Le Pair de France, Ministre
Secrétaire d'état de l'Intérieur,
Montalivet